

REÇU 10 MARS 2026



Commune de VALENCE D'ALBI
7, place du Coq
81340 VALENCE D'ALBI
Tél: 05 63 53 41 00
E-mail: mairie@valencedalbigois.fr

ARRETE

Portant tableau annuel d'avancement
au grade d'Attaché Principal
au titre de l'année 2026

Arrêté n° A-2026-015

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés principaux,
Vu l'arrêté en date du 4 octobre 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Technique compétent,

ARRETE

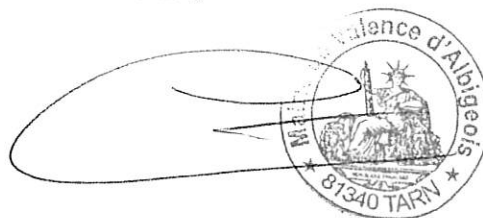
ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre (2)	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 - ROBERT Myriam	X		Attaché territorial	01/01/2026
2 -				
3 -				
4 -				
5 -				
6 -				
Part respective de femmes et d'hommes				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
1 femme (soit 100 %) et de 0 homme (soit 0 %)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de				
1 femme (soit 100 %) et de 0 homme (soit 0 %)				

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Valence d'Albigois, le 19/02/2026
Le Maire,



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le 09/03/2026...
Signature de l'agent,

(1) : Compléter l'année en fonction de la date d'avancement. La période de validité ne peut excéder le 31 décembre de l'année du tableau.
(2) : Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau.



Commune de VALENCE D'ALBI
7, place du Coq
81340 VALENCE D'ALBI
Tél: 05 63 53 41 00
E-mail: mairie@valencedalbigois.fr

ARRETE

Portant tableau annuel d'avancement
au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026

Arrêté n° A-2026-063

REÇU 16 JUL. 2026

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 4 octobre 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre (2)	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 - BENEDET Quentin		X	Adjoint technique territorial	01/08/2026
2 -				
3 -				
4 -				
5 -				
6 -				
Part respective de femmes et d'hommes				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
0 femme (soit 0 %) et de 1 homme (soit 100 %)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de :				
0 femme (soit 0 %) et de 1 homme (soit 100 %)				

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Valence d'Albigeois, le 15/07/2026

Le Maire,



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le 16/07/2026.
Signature de l'agent,